



## Recommandation 1784 (2007)<sup>1</sup>

# VIH/SIDA en Europe

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire se réfère à sa [Résolution 1536 \(2007\)](#) sur le VIH/sida en Europe et recommande au Comité des Ministres:

1.1. de transmettre cette résolution aux gouvernements des Etats membres en leur demandant d'en tenir compte lors de l'élaboration de la législation et des stratégies nationales en matière de VIH/sida;

1.2. de charger son comité compétent, en l'occurrence le Comité européen de la santé, en coopération avec les partenaires européens concernés:

1.2.1. de promouvoir un échange d'expériences entre les Etats membres sur les stratégies et approches nationales efficaces en matière de VIH/sida;

1.2.2. de promouvoir le dialogue sur le VIH/sida et sur la santé sexuelle et reproductive dans les politiques de santé publique, et de protéger les droits du point de vue des droits de l'homme en Europe, ainsi que de s'intéresser à la mise au point et à l'essai, d'une part, de médicaments spéciaux pour les enfants vivant avec le VIH/sida, et, d'autre part, de nouvelles techniques telles que les microbicides et les vaccins contre le VIH/sida;

1.2.3. de soutenir l'élaboration d'indicateurs du VIH/sida pour obtenir des données comparables;

1.2.4. de mettre au point des lignes directrices visant à aider les Etats membres dans la conception de stratégies nationales en matière de VIH/sida;

1.2.5. de solliciter des réponses des gouvernements des Etats membres sur leurs progrès en matière de lutte contre le VIH/sida.

---

1. *Discussion par l'Assemblée* le 25 janvier 2007 (8<sup>e</sup> séance) (voir [Doc. 11033](#), rapport de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, rapporteuse: M<sup>me</sup> McCafferty). *Texte adopté par l'Assemblée* le 25 janvier 2007 (8<sup>e</sup> séance).

